

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur la procédure de sélection pour dépôts en couches géologiques profondes
www.dechetsradioactifs.ch

Février 2012/N° 7

Editorial

Maria Lezzi,
Directrice de l'Office fédéral du développement territorial



Chère lectrice,
Cher lecteur,

Découvrir le site le plus approprié pour un dépôt profond destiné aux déchets radioactifs est une question qui nous préoccupe

depuis des décennies. Six domaines d'implantation potentiels ont été retenus à l'issue de l'étape 1 de la procédure de sélection. La sécurité du sous-sol continuera d'être examinée au cours de l'étape 2, mais il s'agira avant tout de sélectionner des sites adéquats pour les installations de surface des dépôts.

Les propositions de sites pour les dites installations sont désormais disponibles, et les régions concernées sont invitées à en débattre, si possible sans préjugés. Elles sont libres de proposer d'autres sites. Parallèlement, des spécialistes examinent, à l'aide d'études d'impact socio-économique et écologique, les effets des installations de surface sur l'environnement, l'économie et la collectivité. Les conférences régionales et les groupes d'experts donnent la possibilité aux représentants des régions de débattre des sites proposés pour les installations de surface, des études d'impact et des aspects relatifs à la sécurité et de faire valoir leurs intérêts.

Nous entamons ainsi une étape majeure de la procédure de sélection. Seule une collaboration constructive nous permettra de trouver les sites d'implantation les plus adéquats pour les installations de surface. L'année 2012 nous place devant d'importants défis; une participation d'une telle ampleur et à l'issue incertaine est une véritable première dans la planification infrastructurelle de notre pays.

Maria Lezzi, Directrice de l'Office fédéral du développement territorial

La Nagra propose des sites d'implantation



Le dépôt intermédiaire de Würenlingen (Zwilag): les déchets radioactifs sont pour l'heure entreposés ici.

Conformément au mandat qui lui est confié à l'étape 2 de la procédure de sélection de sites pour des dépôts en couches géologiques profondes, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a proposé 20 sites d'implantation pour des installations de surface. Au cours des mois à venir, ces propositions seront débattues, évaluées et éventuellement complétées par les conférences régionales. Celles-ci ont notamment pour tâche de formuler et de concrétiser les propositions relatives à la conception et à l'implantation des installations de surface ainsi qu'à leur accès. L'OFEN organise ces prochaines semaines des réunions d'information pour renseigner la population des communes concernées.

Pour la construction d'installations de surface, la Nagra propose un total de 20 sites dans les six régions d'implantation du Jura-est, du pied sud du Jura, du Nord des Lägern, de Südranden, du Wellenberg et de Zurich nord-est. Ces propositions reposent sur des critères et sur des indicateurs permettant une implantation optimale des infrastructures de surface. Reste une certaine marge de manœuvre: les régions ont maintenant la possibilité de débattre des propositions de la Nagra et de faire leurs propres suggestions pour influencer ainsi sur le choix du site des installations de surface. D'où la création par les conférences régionales de groupes spécialisés «installations de surface» dans cinq des six régions d'implantation, Wellenberg non compris. Ces groupes peuvent comprendre jusqu'à quinze membres, désignés par les conférences régionales. Ils étudieront en détail les propositions de la Nagra d'ici la fin 2012, de manière à assurer l'intégration optimale de l'installation de surface dans la région. L'objectif de cette étape est de permettre à la Nagra de sélectionner dans chaque région d'implantation un site au moins pour l'aménagement des installations de surface.

suite à la page 2



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

Conséquences des propositions de la Nagra pour les milieux concernés

La publication des propositions de sites pour des installations de surface provoque une exacerbation des sentiments, en particulier dans les communes d'implantation potentielles. Les effets concrets d'un dépôt profond et de ses infrastructures de surface pèseront d'un poids plus lourd encore dans les débats; il est aussi permis de se demander si ces propositions vont d'ores et déjà se répercuter sur la formation des prix des immeubles situés à proximité et, si tel est le cas, dans quelle mesure. Une première étude réalisée à ce sujet sur mandat de la Confédération indique que la dépréciation possible de l'immobilier devrait rester inférieure à 10%.

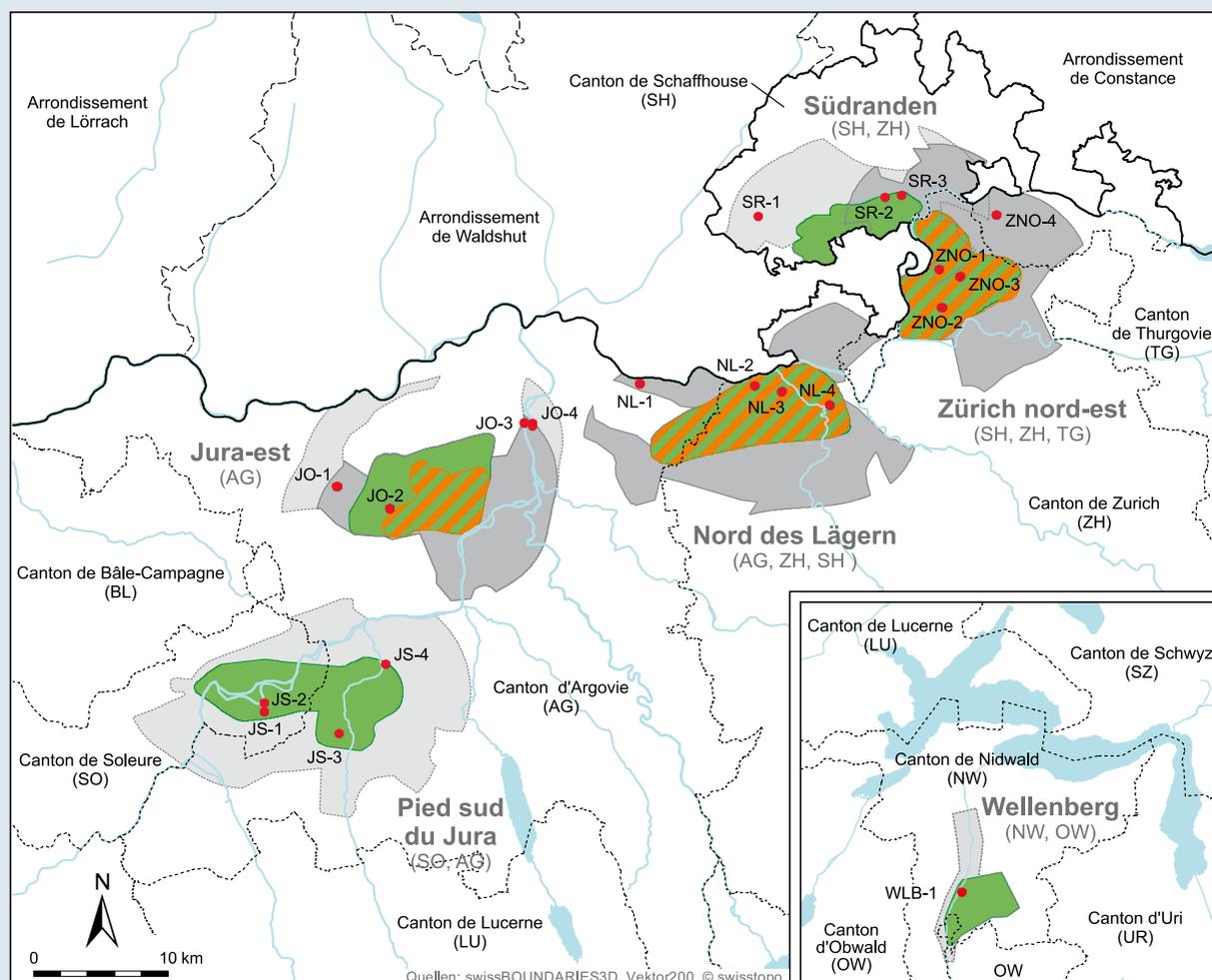
Dans la procédure de sélection ultérieure relative aux dépôts profonds, il sera encore davantage tenu compte de la perte de

valeur des terrains et des immeubles. Une étude d'impact socio-économique et écologique sera réalisée au cours de l'étape 2 dans l'ensemble des régions en vue d'une détection précoce des effets positifs et négatifs d'un dépôt en couches profondes. C'est sur la base de cette étude que les régions d'implantation élaboreront au cours de l'étape 3 les mesures et les projets destinés au développement durable de leur région.

Où m'informer?

L'OFEN organise, dans les communes directement concernées par les sites d'implantation ainsi qu'en Allemagne, des réunions d'information à l'adresse de tous ceux et celles qui souhaitent se renseigner de première main sur la situation actuelle en matière de dépôts de stockage profonds et d'installations de surface. Les experts présents à ces réunions répondront à vos questions.

Sites d'implantation proposés par la Nagra



 Domaines d'implantation géologiques pour le stockage des déchets hautement radioactifs (DHA)

 Domaines d'implantation géologiques pour le stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMA)

 Périmètre de planification DHA et DFMA

 Périmètre de planification DFMA

 Aires proposées

Illustration: Nagra

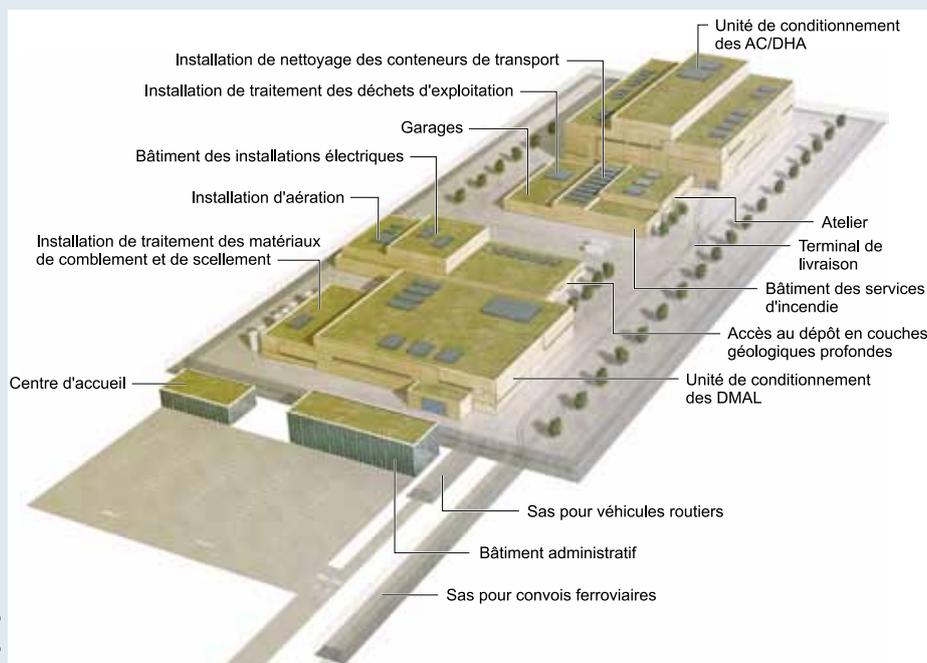
Qu'est-ce qu'une installation de surface?

La réalisation de dépôts de stockage en couches géologiques profondes exige diverses installations de surface, appelées aussi «infrastructure de surface». Celle-ci comprend les dispositifs d'accès au portail de la galerie (installation de surface), l'accès à l'installation, les têtes de puits pour la construction et l'aération ainsi que les surfaces temporaires nécessaires à la construction des installations (p. ex. aire de stockage de matériel de chantier, décharge des matériaux d'excavation).

Au cours de l'étape 2, les conférences régionales traitent de l'implantation des installations de surface. 5 ha environ sont nécessaires pour un dépôt de déchets de faible et de moyenne activité, contre une superficie de 8 ha pour un dépôt destiné aux déchets de haute activité, soit l'équivalent d'une entreprise industrielle de taille moyenne.

L'installation de surface comprend les domaines suivants:

- domaine de la réception: contrôle et réception des déchets;
- domaine du conditionnement: emballage des déchets hautement radioactifs dans des conteneurs aptes au stockage final. Emballage des déchets de faible activité dans des fûts de stockage final en béton préfabriqué;
- domaine de la livraison: préparation de l'acheminement vers les installations souterraines;
- domaine des services: installations de sécurité, administration, service du feu, dispositifs d'aération et d'alimentation électrique.



Maquette de l'installation de surface d'un dépôt de stockage pour déchets hautement radioactifs.

Image: Nagra

Rôle décisif des connaissances de la population locale



Thomas Fries, responsable technique de la Nagra

Le conseiller d'Etat Markus Kägi (chef du comité des cantons), Michael Aebersold (Office fédéral de l'énergie) et Thomas Ernst (Nagra) ont présenté le 20 janvier 2012 les propositions de sites d'implantation pour des installations de surface. La Nagra propose entre un et quatre sites par région. Dans une interview accordée à l'OFEN, Thomas Fries, responsable technique de la Nagra, explique comment ces propositions ont été élaborées.

Monsieur Fries, selon quels critères la Nagra a-t-elle élaboré ses propositions de sites d'implantation?

Nous avons visé les trois objectifs supérieurs suivants: les sites d'implantation doivent présenter des conditions qui, primo, garantissent la sécurité et la faisabilité technique, secundo, tiennent compte de manière exhaustive des exigences liées à l'aménagement du territoire et à l'éco-compatibilité et tertio, favori-

sent l'intégration locale de l'installation dans la région. A partir de ces objectifs, nous avons formulé des critères dont nous avons tenu compte dans la recherche et l'évaluation de sites d'implantation à l'intérieur du périmètre de planification. L'accessibilité du site ou la protection des eaux souterraines ont, par exemple, été des critères importants. La Nagra a publié la liste complète de ses critères de référence.

Comment la Nagra a-t-elle concrètement élaboré ses propositions?
Elle a procédé dans sa recherche comme pour toute grande installation de nos jours: au cours des deux dernières années, nous avons - avec l'aide d'une équipe de planificateurs externe - récolté toutes les données disponibles en matière d'aménagement du territoire et de géologie, sous forme le plus souvent de cartes et de plans. Nous avons ensuite appliqué nos critères à toutes les régions situées dans le périmètre de planification. Mais nous ne nous sommes pas limités aux cartes: nous avons complété nos connaissances par des investigations sur le terrain dans l'ensemble des régions. L'application de nos critères nous a permis de définir des sites d'implantation qui, à l'issue d'un contrôle et d'une évaluation techniques, constituent désormais la base de nos propositions.

L'examen et l'évaluation des propositions est une mission majeure des conférences régionales. Les régions peuvent par ailleurs formuler leurs propres propositions. Elles résument le résultat de ce travail dans une prise de position. Comment la Nagra traite-t-elle les préoccupations des régions?

En Suisse, l'implantation de grandes infrastructures ne se fait plus sur la base de seuls critères techniques. Le point de vue

des milieux concernés et les connaissances de la population locale sont tout aussi importants. Il s'agit en fin de compte d'une pesée des différents intérêts et objectifs, à laquelle s'ajoute une évaluation par la région. Permettez-moi un exemple à l'appui: d'un point de vue technique, cela ne joue pas de rôle qu'une installation de surface soit aménagée dans une zone verte ou industrielle. Mais la région dispose peut-être d'une friche industrielle non valorisée qu'elle préfère préserver pour conserver le paysage intact, cela en dépit de la proximité des habitations. Ou alors, elle accorde la priorité à un site d'implantation qui passera inaperçu dans un paysage déjà atteint par l'exploitation d'une gravière mais facile d'accès. Nous pouvons aussi imaginer que la région fasse ses propres propositions et souhaite en discuter avec la Nagra. Celle-ci examinera ces propositions de la même façon, soit en termes de sécurité, de faisabilité technique, sous l'angle de l'aménagement du territoire et de l'éco-compatibilité et en tiendra compte dans la mesure du possible.

Puisque les régions peuvent formuler leurs propres propositions, pourquoi n'en va-t-il pas de même pour les aspects ayant trait au sous-sol géologique?

Pour l'implantation des installations de surface, les connaissances de la population locale sont déterminantes et les marges de manœuvre relativement grandes. L'aménagement des aires de stockage dans le sous-sol se fait, en revanche, sur la base exclusive de critères de sécurité technique et de données géologiques. La sécurité à long terme est ici la priorité absolue.



Réunions d'information à l'intention de la population

L'Office fédéral de l'énergie se rend dans les régions avec la Nagra et fournit des informations sur les propositions d'implantation des installations de surface et sur la suite de la procédure de sélection pour les dépôts profonds. Les dates et les lieux sont publiés dans la presse locale des régions d'implantation ainsi que sous www.dechetsradioactifs.ch.

Étapes suivantes

En signant la fin de l'étape 1 le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a aussi donné le coup d'envoi de l'étape 2 de la sélection de sites. Les domaines d'implantation retenus dans le Plan sectoriel feront l'objet d'un examen approfondi en termes de sécurité technique pendant les quelque quatre années que durera l'étape 2. Une étude d'impact socio-économique et écologique, de portée supracantonale et comparative, sera par ailleurs réalisée pour toutes les régions d'implantation.

Au cours de l'étape 2, la Nagra devra délimiter les domaines d'implantation géologiques à au moins deux par catégorie de déchets (déchets faiblement et moyennement radioactifs et déchets hautement radioactifs). Le choix définitif se fera à l'étape 3, au cours de laquelle la procédure d'autorisation générale sera lancée conformément aux dispositions de la loi sur l'énergie nucléaire. Accordée par le Conseil fédéral, l'autorisation générale devra être approuvée par le Parlement. Elle est soumise au référendum facultatif.

Impressum

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie (OFEN), section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: 3003 Berne
Tél. +41 (31) 322 56 11 · Fax +41 (31) 323 25 00 · www.bfe.admin.ch · contact@bfe.admin.ch · www.dechetsradioactifs.ch

Photos: page 1: Office fédéral du développement territorial ARE, Zwilag · pages 2 et 3: Nagra